

Planning prévisionnel

	2019					2020											
	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1. Procédure d'approbation des aménagements routiers																	
1.1 Réception de l'examen préalable des services de l'Etat et adaptation du projet selon leurs remarques.		■	■														
1.2 Nouvel examen de l'Etat (éventuel).			■ ?	■													
1.3 Rédaction du préavis municipal et examen par les commissions.			■	■													
1.4 Enquête publique (30 jours)			■	■													
1.5 Traitement des oppositions par la Municipalité pour présentation au Conseil communal (éventuel).				■													
1.6 Adoption du projet et décision du Conseil communal sur d'éventuelles oppositions.					■												
1.7 Envoi du dossier au DIRH pour son approbation définitive.						■											
1.8 Recours d'opposant au projet (éventuel)							■										
1.9 Procédure de recours (éventuelle)						■ ?											
2. Zone de rencontre et zone 30																	
2.1 Décision de la Commission consultative de circulation (CCC).						■	■										
3. Réalisation des travaux																	
3.1 Installations du chantier et étapes 1 à 5 : de la Ruelle de la Tour d'Enfer à la place de parc des Ecoles								■	■	■	■	■					
3.2 Etape 6 : Avenue de Lucens depuis le parc des Ecoles jusqu'au carrefour St-Michel.													■	■			
3.3 Etape 7 à 9 : Rue Grenade														■	■	■	

